



Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 31 août 2012

L'an deux mil douze, le 31 août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 SEP. 2012

que la convocation du Conseil a été faite le **23 août 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - Mme BETON Fernande - M. BADER Ricardot - M. RIVIERE Lucien

Absent : M. DENNEMONT Jean Daniel*

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. REMI Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

* M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au cours de l'affaire N°7.

& &
&

AFFAIRE N° 6/ Modernisation de voirie
- Secteur Fond Maurice
- Lancement de la consultation

Le Maire porte à la connaissance du Conseil que les études de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du Chemin N°1 et du Chemin Fond Maurice sont achevées.

Hôtel de Ville

Pour le Chemin N°1

Il s'agit principalement d'intervenir sur la portion comprise entre la croisée avec le Chemin Fond Maurice jusqu'au Chemin La Brune.

Les travaux créent des élargissements de chaussée côté aval, la chaussée actuelle est reprofilée et un tapis d'enrobé est mis en œuvre. L'assainissement pluvial est complètement repris.

Les travaux sont estimés à **353 044,35 € TTC**.

Pour le Chemin Fond Maurice

Les travaux porteront sur l'intégralité de la voie. Un déflachage sera opéré puis un enrobé sera posé. L'assainissement pluvial sera réalisé.

Le montant des travaux est de **230 378,05 euros TTC**.

A titre indicatif, le dossier de consultation intègre également une intervention sur une portion de la Rue Edouard Rivière (à hauteur du lotissement Bassin Bleu) pour la création de trottoir jusqu'au plateau ralentisseur pour un montant de 35 154 € TTC.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au BP 2012.

Le Conseil est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- le cas échéant, autoriser le lancement de la consultation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le principe des travaux ;
- autorise le lancement de la consultation ;
- autorise le Maire et, en son absence, le 1^{er} adjoint à signer les documents correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire absent,
le 1^{er} adjoint**

